

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CSE/CEC Marika Inc.	Numéro de permis 2015318	Date d'inspection Le 15 février 2022	
Nom de l'établissement CSE/CEC Marika Inc.		Numéro de téléphone (506) 475-8525	
Adresse 98 chemin Tobique Grand-Sault/Grand Falls NB E3Y 1B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments, des dossiers d'incident et du lieu d'exploitation.  
La température est inférieure à -20. Les enfants n'iront pas à l'extérieur ce matin.  
Observation de la collation spéciale pour St-Valentin.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 15 février 2022**

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

**Mélissa Bard**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 15 février 2022**

\_\_\_\_\_  
Date